EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.03 Convocation du 19.06.03

Compte rendu affiché 30 Juin 2003

Présidente: Mme GUERIN

Secrétaire élue: Danielle BROSSARD

Réf.: BJ/LDA

Nombre de conseillers

Objet: LOYERS LOGEMENTS ENSEIGNANTS.

Présents: Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

> M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes ZUILI, DESVIGNES, MILLET,

MM. BOUREZG et BELLOT,

en exercice : présents : 20 votants 26

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mme BERRA par M. FAURE -Mme WYMANN par M. GONDELAUD - M. CHRETIN par M. RODRIGUEZ -

Absents représentés : Mme PERRIN par M. POINT - M. MACHURAT par M. BELLOT

Absents excusés: Mme DURAND, M. FERNANDES, Mme LABASOR



Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée que les instituteurs devenus "Professeurs des Ecoles" ne bénéficient plus statutairement du droit à être logés dans les logements de fonction dont dispose la commune. Ils peuvent toutefois être maintenus sur place, sous certaines conditions.

Il indique qu'il convient à présent de fixer de manière simple le montant du loyer exigible dans ce type de situation. Il propose donc à l'assemblée de décider d'établir le loyer des logements mis ainsi à disposition à hauteur du prix pratiqué, pour un même type de logement, par l'OPAC du Rhône dans sa résidence la plus proche.

Un modèle type d'arrêté de mise à disposition sera élaboré.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de Monsieur le Rapporteur,
- Adopte la proposition définie ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder en conséquence à toutes les opérations qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 Juin 2003 Pour copie conforme, Le MAIRE,

Le MAIRE Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 1er septembre 2003 - de la publication le 2 septembre 2003 Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 1er septembre 2003